MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
De l'agriculture et de la forêt
D'Occitanie

ARRÊTÉ

portant nomination du Jury de délibération de l'examen du BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE série S.T.A.V. pour la session d'examen 2024-2025, pour les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt arrête

Vu l'article D.336-20 du Code de l'éducation ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté du 1er octobre 1990 fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole ;

Vu l'arrêté du 25 juillet 1995 fixant les modalités de mise en œuvre et de validation du contrôle en cours de formation dans les filières préparant aux diplômes délivrés par le Ministère de l'Agriculture ;

Vu l'arrêté du 21 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 22 mars 2019 relatif au référentiel de formation de la série « sciences et technologies de l'agronomie et du vivant » (STAV) du baccalauréat technologique ;

Vu l'avis du ministère de l'agriculture du 9 octobre 2023 portant ouverture pour l'année scolaire 2023-2024 de sessions d'examens en vue de l'attribution de divers diplômes de l'enseignement technique ;

Vu l'arrêté de nomination du 10 juin 2024 de Monsieur Olivier ROUSSET en qualité de Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de la région Occitanie,

ARRÊTE

Article 1 :
Pour la session 2025 et sous l'autorité de la Présidente de Jury, Mme Nadia CANCIAN, Maître de conférence en biologie à l'ENSFEA, le jury de délibération du BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE série STAV est composé des membres dont la liste figure en annexe du présent arrêté.

Article 2 :
Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt de la région Occitanie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui est publié sur le site internet de la DRAAF de la région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 25 juin 2025

P/ **Le Directeur Régional de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt,**
Pour le directeur régional
et par délégation
le directeur régional adjoint
de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt

Nicolas JEANJEAN